



REGLEMENTS PARTICULIERS du COMITE du BAS-RHIN de HANDBALL 2011/2012

REGLEMENT PARTICULIER SENIORS FEMINIENS HONNEUR DEPARTEMENTALE

Article 1 La division **HONNEUR** est dotée du challenge départemental.
Se reporter au règlement général des Epreuves Départementales pour le mode d'attribution.

Article 2 :

Seules sont qualifiées les joueuses Seniors et les - 18 ans nées en 95 régulièrement licenciées pour le club à la date du match.

Sanction : perte du match par pénalité.

Article 3 : Obligations

Voir tableau des obligations

Article 4 : FORMULE

Poule unique de 14 équipes. Durée des matchs : 2 x 30 mn.

L'équipe terminant première est déclarée **Champion du Bas-Rhin** et, est qualifiée pour la finale régionale.

Article 5 : ACCESSION

L'équipe classée première et deuxième montent automatiquement en Excellence Départementale. Cependant, s'agissant de l'équipe d'un club dont une autre équipe opérera en Excellence Départementale, elle ne peut accéder à cette division. La première équipe suivante au classement définitif ne répondant pas à ce critère accède automatiquement à sa place, si elle est classée dans les cinq premiers.

Article 6 : RELEGATION

Les équipes classées au 13^o et 14^o rang sont automatiquement reléguées en Promotion d'Honneur Départementale.

Article 7 :

Par ailleurs, en fonction des accessions et relégations dans les divisions supérieures, des montées ou des descentes supplémentaires peuvent être prononcées.

Article 8 :

Il est rappelé aux clubs recevants les modalités de l'article du paragraphe 5 du Règlement Général des Epreuves Départementales.